Envoyé en préfecture le 29/07/2020
Reçu en préfecture le 29/07/2020
Affiché le
ID : 005-200067825-20200717-2020_07_22-BF

N° : 2020_07_22

REPUBLIQUE FRANCAISE

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 53
DATE DE LA CONVOCATION	10/07/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/07/2020

OBJET :

Budget Supplémentaire 2020

Étaient présents :
M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Thierry PLETAN , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Sylvie LABBÉ , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :
M. Benjamin CORTESE procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Jérôme MAZET procuration à M. Claude BOUTRON, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :
M. Jean-Pierre TILLY, Mme Laurence ALLIX

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Serge AYACHE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et reports dont la présentation est en tous points identiques à celle du budget primitif.

En tant qu'acte d'ajustement, il constate, comme toute décision modificative, l'ouverture des crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement.

En tant que budget de reports, il a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif.

Lors du conseil communautaire du 12 février 2020, le Budget Primitif 2020 de la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance a été voté, il convient aujourd'hui de procéder aux ajustements nécessaires et d'intégrer les résultats 2019 tel que présenté ci-dessous :

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	759 104.30
Charges de personnel	50 000.00
Autres charges de gestion courante	107 808.00
Charges Financières	2 500.00
Charges Exceptionnelles	18 472.93
Virement à la section d'investissement	273 920.00
TOTAL	**1 211 805.23**

RECETTES	
Produits des services	- 5 000.00
Produits exceptionnels	2 000.00
Impôts et Taxes	106 444.00
Dotations, Subventions et Participations	55 423.00
Opérations d'ordre	981 926.66
Résultat reporté	71 011.57
TOTAL	**1 211 805.23**

SECTION D'INVESTISSEMENT

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

DEPENSES	
Immobilisations incorporelles	49 897.70
Subventions d'équipement	175 000.00
Immobilisations corporelles	311 000.00
Immobilisations en cours	347 445.00
Opérations d'ordre	981 926.66
Opérations comptes de tiers	5 200.00
Restes à réaliser	3 002 124.81
Résultat Reporté	1 880 747.61
TOTAL	**6 753 341.78**

RECETTES	
Subventions	66 185.00
Excédent de fonctionnement capitalisé	969 931.69
Opérations comptes de tiers	12 645.00
Virement de la section de fonctionnement	273 920.00
FCTVA	40 000.00
Restes à Réaliser	3 912 940.73
Résultat reporté	1 477 719.36
TOTAL	**6 753 341.78**

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	46 600.00
Charges Financières	10 300.00
Charges Exceptionnelles	179.91
Virement à la section d'investissement	37 000.00
TOTAL	**94 079.91**

RECETTES	
Excédent de Fonctionnement reporté	94 079.91
TOTAL	**94 079.91**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Immobilisations Incorporelles		300.00
Immobilisations en cours		49 784.40
Capital de la dette		13 300.00
	TOTAL	63 384.40
RECETTES		
Virement de la section de fonctionnement		37 000.00
Subventions		23 770.00
Résultat reporté		2 614.40
	TOTAL	63 384.40

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Charges à caractère général		114 248.33
Charges Exceptionnelles		15 291.27
Virement à la section d'investissement		250 000.00
	TOTAL	379 539.60
RECETTES		
Ventes produits, prestations		85 000.00
Subventions d'exploitation		40 000.00
Excédent de Fonctionnement reporté		254 539.60
	TOTAL	379 539.60

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Restes à réaliser	409 144.51
Immobilisations incorporelles	5 600.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Immobilisations corporelles		16 500.00
Immobilisations en cours		147 695.00
Subvention à reverser		80 205.00
Résultat reporté		320 663.85
	TOTAL	**979 808.36**

RECETTES

Restes à réaliser		112 721.20
Excédent de fonctionnement capitalisé		617 087.16
Virement de la section de fonctionnement		250 000.00
	TOTAL	**979 808.36**

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général		19 296.82
Charges de Personnel		11 759.88
	TOTAL	**31 056.70**

RECETTES

Produits Exceptionnels		5 500.00
Excédent de Fonctionnement reporté		25 556.70
	TOTAL	**31 056.70**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Immobilisations incorporelles		500.00
Immobilisations corporelles		303 504.01
Restes à réaliser		487 480.61
	TOTAL	**791 484.62**

RECETTES

FCTVA		50 000.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Résultat reporté		741 484.62
	TOTAL	791 484.62

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DES FAUVINS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Charges à caractère général		- 1 429.98
Virement à la section d'Investissement		24 586.32
	TOTAL	23 156.34
RECETTES		
Résultat Reporté		23 156.34
	TOTAL	23 156.34

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Résultat reporté		24 586.32
	TOTAL	24 586.32
RECETTES		
Virement de la section de Fonctionnement		24 586.32
	TOTAL	24 586.32

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE LACHAUP

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

DEPENSES		
Charges à caractère général		64 728.18
Restes à réaliser		131 175.03
Virement à la section d'Investissement		403 784.12
	TOTAL	**599 687.33**
RECETTES		
Résultat reporté		599 687.33
	TOTAL	**599 687.33**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Résultat reporté		403 784.12
	TOTAL	**403 784.12**
RECETTES		
Virement de la section de Fonctionnement		403 784.12
	TOTAL	**403 784.12**

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE MICROPOLIS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Charges à caractère général		40 082.27
Virement à la section d'Investissement		61 917.29
	TOTAL	**101 999.56**
RECETTES		
Résultat reporté		101 999.56
	TOTAL	**101 999.56**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Résultat reporté		61 917.29
	TOTAL	61 917.29
RECETTES		
Virement de la section de Fonctionnement		61 917.29
	TOTAL	61 917.29

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE GANDIERE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Charges à caractère général		- 547 315.41
Résultat reporté		16 995.08
Virement à la section d'Investissement		1 949 260.61
Restes à Réaliser		118 734.72
	TOTAL	1 537 675.00
RECETTES		
Restes à réaliser		457 808.00
Ventes de produits		1 079 867.00
	TOTAL	1 537 675.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Résultat reporté		1 949 260.61
	TOTAL	1 949 260.61
RECETTES		
Virement de la section de fonctionnement		1 949 260.61
	TOTAL	1 949 260.61

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE LA BEAUME

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Charges à caractère général		- 13 732.63
Virement à la section d'Investissement		13 057.68
Résultat reporté		674.95
	TOTAL	**0.00**
RECETTES		
	TOTAL	**0.00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Résultat reporté		13 057.68
	TOTAL	**13 057.68**
RECETTES		
Virement de la section de Fonctionnement		13 057.68
	TOTAL	**13 057.68**

Décision:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L 1612-20 et L 2311-1 et L2313-2 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Je vous propose :

Article Unique : d'approuver le Budget Supplémentaire 2020 ci-annexé pour le budget général et les budgets annexes

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 52
- CONTRE : 5
Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Thierry RESLINGER, Mme Pimprenelle BUTZBACH

Le Président

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 29 JUIL. 2020
Affiché ou publié le : 29 JUIL. 2020

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.